



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Déclaration liminaire CFDT

Plénière CNAS du 14 janvier 2025

Madame la secrétaire générale,

La CFDT est inquiète

Inquiète de l'instabilité dans laquelle a basculé notre pays, au moment où les urgences se multiplient. Nous pensons tout d'abord aux habitants et habitantes de Mayotte frappés par une catastrophe sans précédent sur le territoire français.

Inquiète de la situation sociale et de la surdité des décideurs et décideuses politiques, ainsi que des acteurs économiques face aux réalités qui s'expriment.

Inquiète quant à la valse des ministres à la tête de notre administration avec un doux parfum de IV e République.

Et pour finir, inquiète bien évidemment sur la pérennité du budget de l'action sociale ministérielle.

Or s'il est un moment où la solidarité nationale doit s'exprimer, c'est bien en ce moment où vu de la situation tragique que connaît un département français.

Nous ne pouvons que nous réjouir des différents soutiens déjà mis en place via le médecin de prévention, l'assistante sociale (soutenue par ses collègues de métropole et de la Réunion) et l'appui de cellules d'urgence médico-psychologiques.

Mais la tâche est immense.

La CFDT avait adressé une lettre au ministre Mr Gerald Darmanin afin de réclamer des mesures rapides et efficaces pour soutenir nos agents.

Ces initiatives pourraient conduire à éviter des demandes de rapatriement vers la métropole ou la Réunion tout en garantissant la continuité des services publics essentiels à Mayotte, le tout dans des conditions dignes et sécurisées.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles pour la CFDT

Un budget spécial consacré à Mayotte est donc indispensable afin d'apporter toute l'aide à nos agents sur place et à leur famille.

Il s'entend que ce budget ne peut grever le budget actuel de l'action sociale, étant donné que nous ne pouvons toucher aux dispositifs actuels de l'action sociale ministérielle, tant au niveau de la Fondation d'Aguesseau qu'au niveau des DRHAS et des CRAS.

Mais pour autant, les agents concernés ne peuvent attendre d'avantage, alors que de fortes précipitations sont attendues.

14 janvier 2025

Nous ne pouvons que penser également à la détresse des agents de Mayotte en poste en métropole, inquiets pour leurs familles et leurs biens sur place.

A cela s'ajoute le passage de la tempête tropicale DIKELEDI entre vendredi et dimanche dernier qui a aggravé la situation. Les fortes pluies relevées ont submergé des habitations déjà fragilisées. Les dégâts déjà considérables se sont amplifiés et de nombreux gents se voient contraints d'abandonner leur logement faute de moyens financiers pour entamer les réparations nécessaires.

La situation de Mayotte, bien que département français à part entière, n'est pas totalement semblable à celles des autres départements, que ce soit en termes de logements précaires, de cadastre et d'assurances habitation souscrites.

Force est de constater qu'un nombre conséquent de dossiers a été ajourné en CAFI pour défaut d'assurance. Force est de constater que depuis le 14 décembre 2024 le ministère de la Justice n'a apporté aucune aide exceptionnelle aux agents en poste à Mayotte alors que la DGAFP fait état d'une sous consommation de 18 millions d'euros de budget de l'action sociale interministérielle.

Il n'est donc pas acceptable que ce soit uniquement les organisations syndicales qui portent ses demandes se battent pour des moyens alors que la situation relève directement de la compétence ministérielle.

Un large consensus se dégage donc autour de mesures simples pour répondre au mieux à cette situation exceptionnelle :

- La suppression de l'exigence d'assurance pour bénéficier de l'aide catastrophe naturelle.
- Une simplification des démarches administratives pour accélérer l'accès à cette aide.

Il semble, hélas, devenu inévitable qu'à l'avenir ce genre d'évènements climatiques exceptionnels se reproduisent ailleurs en France, ce qui pose la question des montants des aides en cas de catastrophe naturelle.

Cette nouvelle année 2025 reste plus que jamais sous le signe des autres marqueurs importants de l'action sociale que sont la restauration et le logement entre autres.

Comment ne pas évoquer les difficultés pour se loger pour les agents, la situation était identifiée en Ile de France mais elle est aujourd'hui également une réalité dans d'autres grandes métropoles régionales.

La baisse du nombre d'états des lieux pour le logement hors fondation liée à plusieurs facteurs, de facto conduit à une réduction du nombre de logements disponibles pour les agents du ministère.

De l'autre côté, la garantie locataire mise en place par la Fondation n'a pas connu la progression attendue faute de logements disponibles dans le parc libre ou intermédiaire.

2025 ne verra sans doute pas d'amélioration significative de la situation économique. Combien d'agents touchés par la crise choisissent de se restreindre côté alimentaire et parfois n'ont qu'un repas équilibré par jour, celui fourni par son employeur, le Ministère, quand ils ont la chance d'avoir accès à un restaurant administratif.

La CFDT restera vigilante sur l'évolution des restes à charge pour les catégories les plus subventionnées.

La CFDT restera également vigilante à ce qu'il y ait une offre de restauration à proximité quand il n'y a pas de restaurant administratif

En ce moment de haute incertitude budgétaire, **la CFDT rappelle son attachement à la politique de l'action sociale ministérielle**, indispensable filet de sécurité pour nombre de nos agents confrontés à toutes sortes de défis quotidiens comme par exemple, continuer à avoir une vie décente.

Vos représentants CFDT

Mr François-Xavier GIACOBBI

Mr Elyamine SAID